



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 4 septembre 2001 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 20:00 heures, et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc
Gilles Granger
Jean Brousseau
Gaétan Riopel-Savignac
Michel Landry
André Picard
Gaétan Lacombe

R 164-2001

Adoption des procès-verbaux des séances du 6 et du 20 août 2001

Sur proposition de Gaétan Lacombe, appuyée par Gaétan Riopel-Savignac, il est unanimement résolu que les procès-verbaux des séances du Conseil du 6 et du 20 août 2001 soient adoptés.

ADOPTÉ

R 165-2001

Adoption des comptes

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois au montant de 244 955.59 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

166-2001

État mensuel des revenus et dépenses

La secrétaire-trésorière a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 août 2001.

Arrivée de Jean Brousseau à 20H04

Annie-Claude Saint-Jean dépose au Conseil municipal une pétition demandant la construction d'une piscine municipale.

Monsieur le maire Denis Laporte, la félicite pour cette initiative et lui mentionne que ce projet sera mis à l'étude du Conseil.

Arrivée de Daniel Leblanc à 20H12



R 167-2001

N° de résolution
ou annotation

Soumissions pour travaux d'asphalte secteur Val-Ouareau (partie de la 21^e rue et de la 2^e avenue)

Le Conseil prend connaissance des soumissions pour les travaux d'asphalte dans le secteur Val-Ouareau (partie de la 21^e rue et de la 2^e avenue), à savoir:

Pavage Roy et Frères Inc.	19 416.22 \$
Sintra Inc.	22 820.96 \$

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Gilles Granger, il est unanimement résolu de retenir la soumission de Pavage Roy et Frères Inc. au prix de 19 416.22 \$ laquelle est la plus basse conforme.

ADOPTÉ

R 168-2001

Demande de branchement de nouvelles lampes de rues sur la 21^{ième} rue

Attendu que suite à la construction de nouvelles résidences sur la 21^{ième} rue, il y a lieu de faire l'installation de nouvelles lampes de rue;

En conséquence, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Gilles Granger et unanimement résolu que demande soit faite à Hydro-Québec de faire le branchement de cinq (5) nouvelles lampes de rue sur la 21^{ième} rue.

ADOPTÉ

R 169-2001

Avis du Comité Consultatif d'Urbanisme sur la demande de dérogation mineure de Jean-Robert Lagacé

Le Conseil municipal prend connaissance d'un avis du Comité consultatif d'urbanisme relativement à la demande de dérogation mineure de monsieur Jean-Robert Lagacé pour le bâtiment ayant les numéros civiques 243, 245 et 247, 4^e avenue;

Compte tenu des arguments énoncés dans l'avis du Comité consultatif d'urbanisme suite à sa réunion du 13 août 2001 et compte tenu également qu'aucune personne n'a demandé à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure, il est proposé par Gaétan Lacombe, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu d'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la demande de dérogation mineure à monsieur Jean-Robert Lagacé, qui aura pour effet d'autoriser un empiètement du vestibule dans la marge avant, lequel vestibule est placé sous le perron du 2^{ième} étage qui empiète déjà dans la marge avant

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

R 171-2001

Formation pour l'inspecteur municipal

Sur proposition de Gaétan Lacombe, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu d'autoriser Christian Gravel à s'inscrire à la formation "**zone agricole, cours d'eau, voirie: nombreuses nouveautés dans les responsabilités des inspecteurs des municipalités**" qui se tiendra le 30 novembre prochain à Joliette et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 172-2001

Formation pour le directeur des services techniques

Sur proposition de Gaétan Riopel-Savignac, appuyée par André Picard, il est unanimement résolu d'autoriser Pierre Rondeau à s'inscrire à la formation "**guide de conception des installations de production de l'eau potable**" qui se tiendra le 13 septembre prochain à Saint-Hyacinthe et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

Engagement d'un employé spécialisé et autorisation de signature d'une lettre d'entente avec le syndicat des employés

Attendu que suite au départ de monsieur Jean Chaput pour un congé sans solde d'un an, le Conseil municipal a analysé différentes possibilités pour son remplacement;

Attendu que la solution retenue est l'engagement d'un employé spécialisé, lequel engagement se prolongera au-delà de la période du congé sans solde;

Attendu que les conditions d'embauche doivent être réglées, et par la convention collective et par une lettre d'entente signée entre la municipalité et le syndicat des employés municipaux;

En conséquence, il est proposé par Michel Landry, appuyé par Gaétan Riopel-Savignac, et unanimement résolu que monsieur Patrick Bourgeois soit engagé à titre d'employé spécialisé de la municipalité de Crabtree à compter du 17 septembre 2001 et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, une lettre d'entente à cet effet, avec le Syndicat des employés municipaux de Crabtree.

ADOPTÉ

R 173-2001

N° de résolution
ou annotation

Exposition de photos Lalinde/Périgord

Attendu que monsieur Réjean Depuis se déplacera à Lalinde dans le cadre d'une exposition sur le jumelage Périgord/Lanaudière;

Attendu que Crabtree et Lalinde sont des municipalités jumelées de ces régions;

Attendu que des photos de Lalinde seront remises à notre municipalité;

Attendu qu'au retour de monsieur Dupuis, il y aura une exposition régionale sur le jumelage Périgord/Lanaudière;

En conséquence, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Gaétan Riopel-Savignac, et unanimement résolu d'accorder une contribution de 100 \$ à monsieur Réjean Depuis, responsable pour la prise de photos pour l'exposition sur le jumelage Périgord/Lanaudière.

ADOPTÉ

R 174-2001

Modification à l'article 7 du règlement 2001-068

Attendu que la municipalité a adopté le règlement 2001-068 le 3 juillet 2001, lequel règlement décrète un emprunt de 358 108 \$ pour des travaux de réfection du chemin Saint-Michel à partir du chemin Rivière-Rouge jusqu'aux limites;

Attendu que pour tenir compte de la révision de la comptabilité municipale il y a lieu de modifier le libellé de l'article 7 de notre règlement 2001-068 relatif à la clause de taxation, le tout, selon la procédure prévue par l'article 1076 du code municipal;

En conséquence, il est proposé par Gilles Granger, appuyé par Michel Landry, et unanimement résolu que l'article 7 du règlement 2001-068 décrétant un emprunt de 358 108 \$ pour des travaux de réfection du chemin Saint-Michel à partir du chemin Rivière-Rouge jusqu'aux limites, soit abrogé et remplacé par le texte suivant:

ARTICLE 7

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur.

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales pour approbation du règlement 2001-068.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-103

R 176-2001

**Demande d'installation du câble de Vidéotron pour
la 21^{ième} rue**

Attendu que les propriétaires de nouvelles constructions sur la 21^{ième} rue ont constaté que le service du câble de Vidéotron n'a pas été installé en même temps que ceux de Bell et Hydro-Québec;

Attendu que pour favoriser le développement domiciliaire dans ce secteur, il y a lieu de rendre ce service disponible le plus rapidement possible;

Attendu que si Vidéotron attend qu'il y ait plus de constructions sur cette nouvelle rue avant de rendre disponible ce service, les propriétaires auront choisi une autre alternative (Bell Express Vu ou Star Choice...) et ces clients seront difficilement récupérables par Vidéotron;

Attendu que nous vivons actuellement avec des demandes répétées en ce sens et que déjà 2 propriétaires ont optés pour des soucoupes, bien que tout le filage ait été passé dans leurs murs;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Lacombe, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu de demander à Vidéotron d'installer le service du câble sur la 21^{ième} rue le plus rapidement possible ou à tout le moins à communiquer avec nous pour nous expliquer leur politique.

ADOPTÉ

Semaine québécoise de réduction des déchets

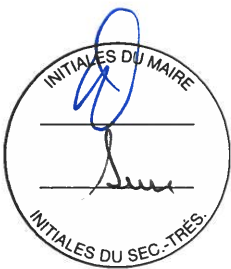
Considérant que la réduction des déchets est souhaitable au plan économique, notamment par la création d'emplois durables dans les entreprises qui oeuvrent dans la gestion écologique des matières résiduelles;

Considérant que la réduction des déchets produits est souhaitable au plan environnemental, notamment au niveau de la santé, de la protection du milieu naturel, de la salubrité publique et de l'amélioration de la qualité de vie;

Considérant le développement d'un nouveau plan de gestion des matières résiduelles par la municipalité régionale de comté;

Considérant la lettre de madame Éliane Houle, présidente du Réseau des Ressourceries du Québec, invitant notre conseil municipal à participer à la Semaine québécoise de réduction des déchets;

Considérant la nécessité d'associer tous les citoyens et citoyennes à l'effort de réduction des déchets;



N° de résolution
ou annotation

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel-Savignac, appuyé par André Picard, et unanimement résolu ce qui suit:

1. La Semaine québécoise de réduction des déchets se tiendra du 15 au 21 octobre 2001.
2. La municipalité fera la promotion de la réduction des déchets à cette occasion.
3. La municipalité coopérera avec les organismes, les écoles, les entreprises, les institutions et les citoyens et citoyennes qui organiseront des activités d'éducation et de sensibilisation lors de cette occasion.

ADOPTÉ

L'assemblée est levée à 21:17 heures.


Denis Laporte, maire


Sylvie Malo, sec.-très.